

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 22 JUN 2022**

Nombre en exercice : 31

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 30

Convocation du 14.06.2022

Affichage du 14.06.2022

L'an deux mille vingt-deux, le *vingt-deux* juin, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Georges Brassens à Tourouvre au Perche suite à la convocation du 14.06.2022, affichée le 14 juin 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme ENCELIN Elyane, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEROY Céline, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme ROYER-BERGER Frédérique, Mme SAUVANEIX Alexandra.

Etaient absents-excusés : M DESCHAMPS Michel (donne pouvoir à Mme LEROY Céline), Mme EDOU Bernadette, M ORY Gilles (donne pouvoir à Mme LALAOUNIS Danièle), M VIANDER Marcel (donne pouvoir à M BAILLIF Christian).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, Mme HIBOU Christelle, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Christian BAILLIF est désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022.06.115

LIGNE DE CREDIT – TRESORERIE BP-OT-MUSEALES

Afin de faciliter le fonctionnement des services et permettre de financer le décalage temporaire entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes, il convient de renouveler une ligne de trésorerie.


Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- **D'autoriser le renouvellement d'une ligne de Trésorerie de 500 000 € qui se décompose comme suit :**
 - 410 000 € pour le Budget Principal de la CDC
 - 80 000 € pour le budget MUSEALES
 - 10 000 € pour le budget OFFICES DE TOURISME

- **D'autoriser Monsieur le Président à négocier cette ligne de Trésorerie avec les banques et de signer tout contrat de ligne de trésorerie correspondant.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues au contrat.**

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

Le Président,
Emmanuel LE SECQ

COMMUNAUTE DE COMMUNES
des HAUTS du PERCHE
61290 LONGVY-LES-VILLAGES